

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 10 juillet 2012 portant sur la liste 1 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne

NOR : DEVL1229143A

Le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne,

Vu la directive-cadre européenne sur l'eau n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu les articles L. 214-17 et R. 214-107 et suivants du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne pour 2010-2015, notamment les dispositions 1B-2, 9A et 9B ainsi que la liste des réservoirs biologiques et la liste des axes migrateurs ;

Vu les avant-projets de liste transmis par les préfets à l'issue de la concertation qui s'est déroulée d'avril 2010 à novembre 2010 et les observations formulées à ces occasions ;

Vu l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 18 novembre 2010 ;

Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne ;

Vu les avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des établissements publics de bassin et des commissions locales de l'eau consultés de mai à septembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission administrative de bassin du 28 novembre 2011 ;

Vu l'avis du comité de bassin en date du 13 décembre 2011 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux tels que définis au 1° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Art. 2. – Dans la mention « le cours d'eau X et ses cours d'eau affluents », sont considérés comme affluents tous les cours d'eau tributaires correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

Art. 3. – Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux s'entendent avec leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Art. 4. – L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales sont consultables sur le site internet <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr> de la DREAL Centre, DREAL de bassin Loire-Bretagne. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL de bassin Loire-Bretagne, 5, avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans Cedex 2, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CP	VILLE
Allier	2, rue Michel-de-L'Hospital	03016	MOULINS

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CP	VILLE
Ardèche	Rue Pierre-Filliat	07007	PRIVAS
Cantal	2, cours Monthyon	15005	AURILLAC
Charente	7-9, rue de la Préfecture	16017	ANGOULÊME
Charente-Maritime	38, rue Réaumur	17017	LA ROCHELLE
Cher	Place Marcel-Plaisant	18020	BOURGES
Corrèze	1, rue Souham	19012	TULLE
Côte-d'Or	49, rue de la Préfecture	21041	DIJON
Côtes-d'Armor	3, place du Général-de-Gaulle	22023	SAINT-BRIEUC
Creuse	Place Louis-Lacrocq	23011	GUÉRET
Eure-et-Loir	Place de la République	28019	CHARTRES
Finistère	40-42, boulevard Duplex	29320	QUIMPER
Ille-et-Vilaine	3, avenue de la Préfecture	35026	RENNES
Indre	Place de la Victoire-et-des-Alliés	36019	CHÂTEAUROUX
Indre-et-Loire	15, rue Bernard-Palissy	37925	TOURS
Loir-et-Cher	1, place de la République	41018	BLOIS
Loire	2, rue Charles-de-Gaulle	42022	SAINT-ÉTIENNE
Haute-Loire	6, avenue du Général-de-Gaulle	43011	LE PUY
Loire-Atlantique	6, quai Ceineray	44035	NANTES
Loiret	181, rue de Bourgogne	45042	ORLÉANS
Lozère	2, rue de la Rovère	48005	MENDE
Maine-et-Loire	Place Michel Debré	49934	ANGERS
Manche	Place de la Préfecture	50009	SAINT-LÔ
Mayenne	46, rue Mazagran	53015	LAVAL
Morbihan	24, place de la République	56019	VANNES
Nièvre	40, rue de la Préfecture	58019	NEVERS
Orne	39, rue Saint-Blaise	61018	ALENÇON
Puy-de-Dôme	18, boulevard Desaix	63033	CLERMONT-FERRAND
Rhône	106, rue Pierre-Corneille	69003	LYON

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CP	VILLE
Saône-et-Loire	196, rue de Strasbourg	71021	MÂCON
Sarthe	Place Aristide-Briand	72041	LE MANS
Deux-Sèvres	4, rue Duguesclin	79021	NIORT
Vendée	29, rue Delille	85922	LA ROCHE-SUR-YON
Vienne	1, place Aristide-Briand	86021	POITIERS
Haute-Vienne	1, rue de la Préfecture	87031	LIMOGES
Yonne	Place de la Préfecture	89016	AUXERRE

Art. 5. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 7. – Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne et le directeur régional de l'environnement de la région Centre, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2012.

M. CAMUX

A N N E X E

LISTE DES COURS D'EAU PAR SOUS-BASSIN

La Loire

La Loire des sources jusqu'à la confluence avec la Padelle.

La Loire de l'aval du barrage de la Palisse jusqu'à la queue de la retenue de Grangent.

La Loire de l'aval du barrage de Villerest jusqu'à la mer.

Bassin Allier - Loire amont

Affluents de la Loire amont

La Padelle de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Vernason de la source jusqu'à la confluence avec le Mazan.

Le Gage et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la queue de la retenue du barrage de la Gage.

Le Tauron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Gage.

La Veyradeyre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la queue du barrage de la Veyradeyre.

L'Orcival et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Nadalès (ou Nadale) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Langougnole et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Méjeanne de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

L'Holme et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Bethé et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Beaume et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Laussonne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Borne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au pont au lieudit « Les Estreys » sur la commune de Poulignac.

L'Arzon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Loire.

Le Chalou et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Loire.

La Suissesse de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Les cours d'eau affluents de la Suisse situés à l'amont de la confluence avec le Chomeil inclus.

Le Planhol et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Suisse.

Le Courbeyre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Suisse.

Le Ran et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Ramey et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Riougrand et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Lignon-du-Velay et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Lavalette.

La Dunière de la source jusqu'au lieu-dit « Château de Duby » (commune de Riotord, limite départementale entre Loire et Haute-Loire).

L'Ance du Nord et ses cours d'eau affluents situés à l'amont du barrage de Passourria sauf le Champdieu, le ruisseau de Salayes et le ruisseau de Fraisses Rival.

Le Champdieu de la source jusqu'à la confluence avec l'Ance du Nord.

Les cours d'eau affluents de l'Ance du Nord de l'aval du barrage de Passourria jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Injaneyres exclu.

L'Andrable de la source jusqu'à la confluence avec l'Ance du Nord.

Les cours d'eau affluents de l'Andrable situés dans le département de la Haute-Loire.

Le Foletier et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Courbière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec un bras de la Loire au lieu-dit « Le Bourzey ».

Le Tranchard et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Pompét et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Semène de l'aval du barrage des Plats jusqu'au barrage de Colcombet.

Le Mabœuf de la source jusqu'à la confluence avec la Semène.

Les cours d'eau affluents de la Semène situés dans les limites départementales de Haute-Loire sauf le Mabœuf et l'Ecotay.

L'Ecotay de la source jusqu'à la confluence avec la Semène.

L'Ondaine de l'aval du barrage de l'Ondenon jusqu'à la confluence avec le Valchérie.

Le Cotatay de l'aval du barrage de Cotatay jusqu'à la confluence avec l'Ondaine.

Le Valchérie de la limite amont de la route de la vallée « Le Bois de la Montat » (commune le Chambon-Feugerolles) jusqu'à la confluence avec l'Ondaine.

L'Echarpe (ou Echapre) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ondaine à l'exception de l'emprise du barrage de l'Echapre.

La Gampille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ondaine.

La Mare de la source jusqu'à la confluence avec le Valinches.

La Coise de l'aval du pont du CD 12 à Saint-Galmier jusqu'à la confluence avec la Loire.

La Coise de la confluence avec le Rieu jusqu'à la confluence avec le Couzon.

L'Onzon de la source jusqu'à la confluence avec le Furan.

Le Malval de la source jusqu'à la confluence avec le Furan.

Le Bonson de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Talarand.

Le Bonsonnet de la source à l'amont du pont du Chantet à Luriecq.

L'Ecolèze de la source jusqu'à la confluence avec le Bonson.

Le ruisseau d'Auzon de la source à la confluence avec la Mare.

Le Prolanges de la source à la confluence avec la Mare.

Le Chantereine de la source à la confluence avec la Mare.

La Curraize de la source jusqu'à la confluence avec la Vidresonne.

La Vidresonne de la source jusqu'à la confluence avec la Curraize.

Le Pêcher de la source jusqu'à la confluence avec le Potensinet.

Le Rosson de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

Le Couzon de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

Le Dardé de Coise de la source jusqu'à la confluence avec le Couzon.

Le Ramarey de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

Le Bilaise de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

L'Arbiche de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

La Gimond de la source jusqu'à la confluence avec la Coise.

Le Lignon du Forez de la source jusqu'au barrage EDF de Pontabouland exclu.

Le Lignon du Forez de la confluence avec le Vizezy jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Vizezy de la source jusqu'au pont SNCF de Montbrison.

La Toranche de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

Les Granges de la source jusqu'à la confluence avec la Loise.

La Charpassonne de la source jusqu'à la confluence avec la Loise.

Le Carrat de la source jusqu'à la confluence avec la Charpassonne.

Le Moulin Piquet de la source jusqu'à la confluence avec la Charpassonne.

Le Chez Buron de la source jusqu'à la confluence avec le Moulin Piquet.
Le Fontbonne de la source jusqu'à la confluence avec le Moulin Piquet.
Le Lignon de la source (commune de Chalmazel) jusqu'à la confluence avec le Lignon du Forez.
L'Anzon de la source jusqu'à la confluence avec le Lignon du Forez.
Le Moingt de la source jusqu'à la confluence avec le Vizezy.
Le Bouchat (ou le Charavan) de la source jusqu'à la confluence avec le Moingt.
Le Chanasson qui devient Gourtarou de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Sault de la source jusqu'à la confluence avec le Gourtarou.
Le Bernand de la source jusqu'à la confluence avec le Regnard.
Le Regnard de la source jusqu'à la confluence avec le Bernand.
L'Aix de la confluence avec la Font d'Aix jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Font d'Aix de la source jusqu'à la confluence avec l'Aix.
Le Machabré de la source jusqu'à la confluence avec la Font d'Aix.
Le Boën de l'aval du barrage de Gué de Chaux jusqu'à la confluence avec l'Aix.
Le Noyer de la source jusqu'à la confluence avec le Boën.
Le Ban de la source jusqu'à la confluence avec le Boën.
L'Isable de la source jusqu'à la confluence avec l'Aix.
Le Rhins de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Renaison de l'aval du barrage de Rouchain jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Montouse de l'aval du barrage de la Montouse jusqu'à la confluence avec le Mardeloup.
La Drioule de la source jusqu'à la confluence avec le Rhins.
Le Rançonnet de la source jusqu'à la confluence avec le Rhins.
La Trambouze de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Berthier.
Le ruisseau du Berthier de la source jusqu'à la confluence avec la Trambouze.
Le Mardoret de la source jusqu'à la confluence avec la Trambouze.
Le Gand de la source jusqu'à la confluence avec le Rhins.
Le Sornin de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Rhodon de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Trambouzan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
L'Acolin de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Jarnossin de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
L'Arroux de la confluence avec la Drée jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Mussy de la source jusqu'à la confluence avec le Sornin.
Le Botoret de la source jusqu'à la confluence avec le Sornin.
L'Aron de la confluence avec le Pontbrenon jusqu'à la confluence avec le Botoret.
Le Pontbrenon de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
Le Chandonnet de la source jusqu'à la confluence avec le Sornin.
La Teyssonne de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Trévelins de la source (Les Boutiers) jusqu'au pont de la RD 8.
Le Cacherat de la RN7 jusqu'à la confluence avec la Teyssonne.
La Recordaine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Recorne.
La Semence et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arconce.
L'Ozolette de la confluence avec le Lavaux jusqu'à la confluence avec l'Arconce.
Le Lavaux de la source jusqu'à la confluence avec l'Ozolette.
L'Arconce et ses cours d'eau affluents de la confluence de l'Ozolette jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Drée de la confluence entre la rivière de Pont du Roi et la Digoine jusqu'à la confluence avec l'Arroux.
Le Ternin de la source jusqu'à la confluence avec l'Arroux.
Le ruisseau de la Farge de la source jusqu'à la confluence avec la Miette.
Le Saint-Pierre de la source jusqu'à la confluence avec le Brisecou.
Le ruisseau des Rias et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le ruisseau de la Charbonnière de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le Tulon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le Perron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le Chazelle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
La Plaine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le Vauloin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
Le ruisseau du Reuil et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Ternin.
La Celle de la source jusqu'à la confluence avec l'Arroux.
Les cours d'eau affluents de la Celle situés en amont de la confluence avec le Corterin inclus.
La Canche de la source jusqu'à la confluence avec la Celle.
La Goulette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Canche.

Le Méchet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arroux.
La Braconne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Poil.
La Brume de l'étang du Prieuré jusqu'à la confluence avec le Mesvrin.
Le Raçon de la source jusqu'à la confluence avec le Mesvrin.
Le ruisseau du Moulin de la source jusqu'à la confluence avec le Mesvrin.
Le ruisseau d'Auxy et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arroux.
La rigole de Marigny et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Faux Bras de la Bourbince.
L'Ordon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Oudrache.
La Besbre du barrage de Saint-Clément jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Besbre des sources jusqu'à la confluence avec la Bonnière.
L'Almanza et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
Le Barbenan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
Le Brenasset et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
L'Andan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
La Petite Tèche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
La Tèche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
Le Dompierre-sur-Besbre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Besbre.
La Somme de la confluence avec le ruisseau de Barnaud jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Valence et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à sa confluence avec la Somme.
L'Aron de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
L'Alène de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
Le Veynon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au moulin de Champmartin.
Le Guignon de la source jusqu'à la confluence avec le Garat.
Le Garat de la source jusqu'à la confluence avec le Guignon.
La Dragne de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
Les cours d'eau affluents de la Dragne situés à l'amont de la confluence avec le Vermoulu inclus.
La Roche de la source jusqu'à la confluence avec l'Alène.
Les cours d'eau affluents de l'Alène situés à l'amont de la confluence avec le ruisseau de l'Etang exclu.
Le ruisseau du Tillot et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alène.
Le Richaufour et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alène.
La Canne de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
La Senelle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
La Nièvre de la source jusqu'au pont de la RD 8 à Guérigny.
L'Ixeure de la source à la confluence avec le ruisseau des Forges.
La Noue de la source jusqu'à la confluence avec l'Ixeure.
Le Savouy de la source jusqu'à la confluence avec l'Ixeure.
Les Forges de la source jusqu'à la confluence avec l'Ixeure.
Le ruisseau de la Motte de la source jusqu'à la confluence avec les Forges.
Les cours d'eau affluents de la Nièvre situés de la confluence avec le Saint-Bonnot inclus jusqu'à la confluence avec la Doue incluse.
La petite Nièvre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Nièvre d'Arzembouy.
Le canal de Roanne de Digoin jusqu'au lieudit « La Grange Blanche » (commune Briennon).

Allier et affluents

L'Allier de la source jusqu'à la confluence avec la Loire à l'exception de l'emprise du barrage du Poutès.
Les cours d'eau affluents de l'Allier de la source jusqu'au ruisseau de Gilles inclus pour la rive droite et jusqu'au ruisseau le Passemas (ou ruisseau du Frais) exclu pour la rive gauche.
La Dore de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Masméjean de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Espezonnette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Ribeyre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Donozau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Naussac.
L'Arquejol et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Freycenet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Les Empézes et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Chapeauroux de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Grandrieu et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux.
Les cours d'eau affluents du Chapeauroux de la source jusqu'à la confluence avec la Clamouse.
La Clamouse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux.
Le Baragnac et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux.

L'Ance du Sud du barrage de Poujas jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Ance du Sud de la source jusqu'au barrage de Saint-Préjet.
Les cours d'eau affluents de l'Ance du Sud de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Desges et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Malaval et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Gourlong et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Poutès.
Le Rouchoux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Chante Rome et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Seuge et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Besque et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Fioule et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Senouire et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Doulon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Senouire.
Le Peyrusse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Cronce et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Vendage et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Auzon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Cé et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Alagnon de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Les cours d'eau affluents de l'Alagnon de la source jusqu'à la confluence avec l'Allanche.
L'Allanche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
Le Valjouze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
Le Bouzaire et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
L'Arcueil et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Violette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Sianne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Voireuze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Bave et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
L'Auze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Roche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Alagnon.
La Couze d'Ardes et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Eau Mère et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Les Parcelles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
L'Ailloux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Eau Mère.
La Couze Pavin de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Les cours d'eau affluents de la Couze Pavin de la source jusqu'à la confluence avec la Couze de Valbeleix.
La Couze de Valbeleix et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Couze Pavin.
L'Antaillat et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Couze Pavin.
La Couze Chambon et ses cours d'eau affluents de l'aval du lac Chambon jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Couze Chambon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au lac Chambon exclu.
Le Pignols et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Monne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Veyre.
La Veyre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au lac d'Aydat exclu.
La Veyre et ses cours d'eau affluents de l'aval du lac d'Aydat jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Morge de la source jusqu'à sa confluence avec le Bedat.
L'Angaud et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Jauron.
L'Artière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au lieudit du « Pont d'Aubière » à proximité de la RD 765.
Le Saint-Genès et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Artière.
Les cours d'eau affluents de la Morge de la source jusqu'à la confluence avec le Sep.
Les cours d'eau affluents de la Morge de la confluence du ruisseau des Sagnes exclu jusqu'à la confluence avec le Bedat exclu.
Le Sep et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Morge.
L'Ambène et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Bedat, à l'exclusion des canaux et fossés n'empruntant pas un lit naturel.
Le ruisseau de Berny de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
La Dorette de Saint-Alyre d'Arlanc et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
La Dorette de Saint-Bonnet le bourg et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
La Dorette de Dore l'Eglise et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Les Sauvades et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Boutrand et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.

La Dolore et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Les cours d'eau affluents de la Dore de la confluence de la Dolore jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Vertolaye exclu.
Le Carcasse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Gêrize et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Faye de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Les cours d'eau affluents de la Faye dans le département du Puy-de-Dôme jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Miodet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
La Durolle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Couzon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Cros et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Les Roches et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Dorson et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dore.
Le Sichon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Darot et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Sioule de la source jusqu'à la retenue des Fades.
La Sioule du barrage de Queuille jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le Jolan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Sichon.
Le Sioulet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue des Fades-Besserves, à l'exception du Tyx.
Le Tyx et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'étang de Tyx exclu.
Le Sioulet de Vernines de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le ruisseau de la Gorce et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
La Miouze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le Veyssière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le Chalamont et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue des Fades-Besserves.
La Viouze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
La Bouble de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Les cours d'eau affluents de la Bouble de la source jusqu'à la confluence avec le Musant exclu.
Les Cottariaux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le Braynant et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le Bort et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
La Faye et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sioule.
Le Musant et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Bouble.
Le Boublon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Bouble.
Le ruisseau de Bressolles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
La Queune et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le ruisseau de Bagneux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le ruisseau d'Aubigny et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Le rio de la Burge et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.
Les Moussières et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier.

Bassin Loire moyenne - Cher - Indre

Indre et affluents

L'Indre de la source jusqu'au pont de RD 940 à la Chatre.
L'Indre de la confluence avec la Ringoire jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les cours d'eau affluents de l'Indre de la source jusqu'au moulin de la Loube.
Les Palles et ses cours d'eau affluents à l'exception du Beaulieu de la source jusqu'à la confluence avec l'Indre.
La Vauvre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Indre.
L'Indrois de la confluence avec la Tourmente jusqu'à la confluence avec l'Indre.
La Frillière de la source jusqu'à la confluence avec l'Indrois.
Le ruisseau de Pérousin de la source jusqu'à la confluence avec l'Indrois.
Le ruisseau d'Hys de la source jusqu'à la confluence avec l'Indrois.
Le ruisseau d'Orfeuillet de la source jusqu'à la confluence avec l'Indrois.
Le Rochette de la confluence avec le fossé de Leugny jusqu'à la confluence avec l'Indre.
L'Echandon de la confluence du Quincampoix jusqu'à la confluence avec l'Indre.
Le Quincampoix de la source jusqu'à la confluence avec l'Echandon.
Le ruisseau de Fau de la source jusqu'à la confluence avec le Quincampoix.

Le Gué Droit de la source jusqu'à la confluence avec l'Indre.

Le Doigt de la source jusqu'à la confluence avec l'Indre.

Cher et affluents

Le Cher de l'aval du barrage de Prat jusqu'à la confluence avec la Loire.

Le Cher de la source jusqu'à la retenue de Rochebut.

Le Vieux Cher du pont de la RD 121 (commune de Villandry) jusqu'à la confluence avec le Cher.

Les cours d'eau affluents du Cher de la confluence avec le Pampeluze exclu jusqu'à la confluence avec le Crechat exclu.

L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

La Tardes et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Voueize exclue.

La Voueize et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'étang Pinaud.

L'étang de Landes et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Voueize.

Le Chat Cros et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Tardes.

Le Crechat et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Tardes.

L'Ours et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Bœuf et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Queugne.

La Marmande de la confluence avec le ruisseau de Chandon jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Chadet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

La Sologne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Marmande.

Le Chignon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Marmande.

L'Hyvernin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Trian et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

L'Ouatie et ses cours d'eau affluents, à l'exception de la Tripande, de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Colin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre.

L'Auron de l'aval de l'étang de Goule jusqu'à la confluence avec l'Yèvre.

La Rampenne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Auron.

Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre.

L'Annain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre.

La Guette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon.

Le Croulas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Barangeon.

La Sinaise et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon.

La Joyeuse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Sidiailles.

L'Arnon de l'aval du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Cher.

Les cours d'eau affluents de l'Arnon du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Riau d'Œil exclu.

L'Arnon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Sidiailles.

La Grande Sauldre puis la Sauldre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Portefeuille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon.

L'étang de Villiers et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon.

L'Auzon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon.

La Petite Sauldre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre.

Les cours d'eau affluents de la Sauldre de la source jusqu'au moulin des Roches (prise d'eau du Moulin de Vailly) (commune Vailly-sur-Sauldre).

L'Ionne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre.

La Nère et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre.

La Boute Vive et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre.

La Rère de la confluence avec le Coulonet jusqu'à la confluence avec la Sauldre.

La Sange et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Rère.

Les Gaz et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Rère.

La Petite Rère et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Rère.

Le Fouzon de la confluence avec le Renon jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Bavet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

L'Ange et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Senelles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Chezelles de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Le Merderon de la source jusqu'à la confluence avec le Chezelles.

Le Filet de la source jusqu'à la confluence avec le Cher.

Autres affluents de la Loire moyenne

L'Aubois de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

- La Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Presle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Cisse de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Beuvron de la confluence avec le ruisseau Mallard jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Beuvron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Gravotte.
Le Mazou de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les cours d'eau affluents de la Vauvise de la source jusqu'à la confluence avec la Chanteraine incluse.
Le Nohain de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les cours d'eau affluents de Nohain de la source jusqu'à la confluence avec l'Acolin exclu.
L'Acolin de la source jusqu'à la confluence avec le Nohain.
Le ruisseau de Benache de la source jusqu'à la confluence avec le Nohain.
Le Crezan de la source jusqu'à la confluence avec le Nohain.
La Judelle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Venelle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Cheuille de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
L'Ethelin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Notreure de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Riffin de la source jusqu'à la confluence avec la Notreure.
Le Rousson et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Notreure.
La Bonnée de la confluence avec le Saint-Laurent jusqu'à la Loire.
Le Fossé du Moulin de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Quiaulne de la source jusqu'à la confluence avec le ru Morand.
Le Saint-Laurent et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Bonnée.
Le Mirloudin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Bonnée.
Le Loiret du moulin Saint-Santin jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les Mauves de la Detourbe et les Mauves de la Fontaine de leurs sources jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Lien et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Tronne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
La Gravotte et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Beuvron.
Le Nollain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Beuvron.
Le Neubla et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Beuvron.
Le Chales et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Néant.
Le Cosson de la confluence avec le ruisseau de la Canne jusqu'à la confluence avec le Beuvron.
Le Cosson de la confluence avec le Bourillon jusqu'au pont de la RN20 (La Ferté-Saint-Aubin).
Le Bourillon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cosson.
L'Arignan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Cosson.
La Brenne de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
Le fossé de la Vove de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
La Sixtre de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
Le Villay et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
La Cisse Landaise de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
La Fontaine de la source jusqu'à la confluence avec la Cisse.
La Remberge du barrage d'Autrèche jusqu'à la confluence avec la Cisse.
Les cours d'eau affluents de la Brenne situés de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'Authon inclus.
- Le Rondy de la source jusqu'à la confluence avec la Brenne.
La Glaise de la source jusqu'à la confluence avec la Brenne.
Le Gault de la source jusqu'à la confluence avec la Brenne.
Les cours d'eau affluents du Gault situés en amont du seuil Petit Moulin (commune de Saunay).
Le Madelon de la source jusqu'à la confluence avec la Brenne.
Le ruisseau de Gâtines de la source jusqu'à la confluence avec le Madelon.
La Quintaine de la source jusqu'à la confluence avec la Brenne.
La Fouraudière de la source jusqu'à la confluence avec la Quintaine.
La Choisille de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le ruisseau de l'Orfrasière puis ruisseau de la Fontaine de la source jusqu'à la confluence avec la Petite Choisille.
- La Petite Choisille (Ruisseau de la Chapelle) de la source jusqu'à la confluence avec la Choisille.
La Choisille de Beaumont de la source jusqu'à la confluence avec la Choisille.
Le ruisseau de la Choisille de Rouziers de la source jusqu'à la confluence avec la Choisille de Beaumont.
La Petite Choisille (Ruisseau de Semblançay) de la source jusqu'à la confluence avec la Choisille.

Bassin Mayenne - Sarthe - Loir*Loir et affluents*

Le Loir de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

Les cours d'eau affluents du Loir de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la vallée de Reuse exclu.

La Conie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Foussarde et ses cours d'eau affluents de la RD 5 (commune d'Argenvilliers) jusqu'à la RD 124 (commune de Fraise).

Le Lathan du barrage de Pincemaille (Gué Morin) jusqu'à la confluence avec l'Authion.

L'Ozanne de la confluence avec la Sainte-Suzanne jusqu'à la RD 13 (commune de Brou).

L'Yerre de la source du vivier jusqu'à sa confluence avec le Loir.

L'Aigre de la limite départementale (au lieudit « source la Canche ») jusqu'à RD 83 à Romilly-sur-Aigre.

Le Baignon et ses cours d'eau affluents de la RD 42 (commune de la Colombe) jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Gratte Loup et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Réveillon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Houzé et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Boulon et ses cours d'eau affluents de la RD 12 jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Fontaine de Sasnières et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Langeron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Fargot et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Merdreau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Grand Ri et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Cendrine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Brayé de la confluence avec le ruisseau de la Pinellière (Greez-sur-Roc) jusqu'à la confluence avec le Loir.

Les cours d'eau affluents de la Brayé de la confluence avec le ruisseau de la Pinellière (Greez-sur-Roc) incluse jusqu'à la confluence avec le Couétron.

Le Couétron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

Le Fresnay et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

Le Colonge et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

La Grenne de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

Les cours d'eau affluents de la Grenne de la source jusqu'à la confluence avec le Guériteau incluse.

Le Parc et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Grenne.

La Bonnouche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

La Riverelle de la source jusqu'à la confluence avec l'Anille (à Saint-Gervais-de-Vic).

L'Anille de la confluence avec la Riverelle jusqu'à la confluence avec la Brayé.

Le Tusson et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Brayé.

La Veuve et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Etangsort.

Le Niclos et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

L'Etangsort et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Veuve.

L'Yre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Le Dinan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Dêmée, dans le département d'Indre-et-Loire, de la source jusqu'à la confluence avec la Dême.

La Dême, qui devient la Dêmée dans le département de la Sarthe, de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Les cours d'eau affluents de la Dême du ruisseau de la Fontaine Saint-Martin inclus jusqu'à la confluence avec le Loir.

L'Escotais de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Clarté Dieu de la confluence avec la Duire jusqu'à la confluence avec l'Escotais.

La Duire de la source jusqu'à la confluence avec la Clarté Dieu.

Le Long ou la Vandœuvre de la source jusqu'à la confluence avec l'Escotais.

Le ruisseau de Mauny de la source jusqu'à la confluence avec le Long ou Vandœuvre.

Le ruisseau de la Villette de la source jusqu'à la confluence avec le Long ou Vandœuvre.

Le ruisseau de Vaupéron de la source jusqu'à la confluence avec le Long.

L'Aune de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

La Fare de la confluence avec l'Ardillière jusqu'à la confluence avec le Loir.

L'Ardillière de la source jusqu'à la confluence avec la Fare.

Le ruisseau des Fontaines de Grivau de l'aval de l'étang de la Chevronnière jusqu'à la confluence avec l'Ardillière.

Les cours d'eau affluents de la Fare et de l'Ardillière situés dans le département de la Sarthe.

La Maulne de l'aval du Moulin Patouillard jusqu'à la confluence avec le Loir.
La Marconne de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
Les cours d'eau affluents de l'Aune de la source jusqu'à la confluence avec le Pin exclu.
Le Ruisseau des Cartes de la source (commune de Vaulandry) jusqu'à la confluence avec le Loir.
Le ruisseau de Malvoisine de la source (commune de Lasse) jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Cartes.
Le Verdun de la source (commune de Montpollin) jusqu'à la confluence avec le Loir.
L'Argance de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.
Le ruisseau du Pont Rame de la source (lieudit la Buissonnière) jusqu'à la confluence avec le Loir.
Le ruisseau du Rodiveau de la source jusqu'à la confluence avec le Loir.

Sarthe et affluents

La Sarthe de la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne.
La Sarthe de la confluence avec la Pervenche jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
Le Quincampoix de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
L'Hoëne (nommé ruisseau de Romigny en amont de Saint-Hilaire) de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Saint-Mard.
Le ruisseau de la Foulerie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne.
Le ruisseau de la Gobillonne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne.
L'Erine de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
L'Huisne sur tout son cours dans le département de l'Eure-et-Loir.
L'Huisne de la confluence avec la Môme jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
L'Huisne de la source jusqu'à la confluence avec la Commeauche.
Le ruisseau de Persas de la source jusqu'à la confluence avec l'Erine.
Le ruisseau de Puisaye de la source jusqu'à la confluence avec l'Erine.
La Briante de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
La Fontaine Fouée de la source jusqu'à la confluence avec la Briante.
Le Velluet de la source jusqu'à la confluence avec la Briante.
Les Boulay de la source jusqu'à la confluence avec la Briante.
Le Bourdon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briante.
Le Sarthon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
L'Orthe et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
L'Ornette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Le ruisseau de Bouvrie de la source jusqu'à la confluence avec le Merdereau.
La Vaudelle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
La Bienne de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Les cours d'eau affluents de la Bienne de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Bécherel inclus.
Le ruisseau du Plessis de la source jusqu'à la confluence avec l'Orne Saosnoise.
L'Orne Saosnoise de la confluence avec le ruisseau du Plessis jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Le Lombron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
La Longuève et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Le Guémançais et affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Orne Saosnoise.
La Chippe de l'aval du lieudit « Le Breuil » jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
Le Chêne Galon des sources jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
Le ruisseau de la Forêt de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la Rousse.
Le ruisseau de la Rousse de la source jusqu'à la confluence avec le Chêne Galon.
Le Chantepie de l'aval du moulin de Chantepie jusqu'à la confluence avec le Chêne Galon.
La Herse de l'aval du plan d'eau de la Herse jusqu'à la confluence avec le Chêne Galon.
Le ruisseau de Saint-Ouen de la Cour et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Chêne Galon.
Le ruisseau du Pin de la Garenne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Chêne Galon.
La Commeauche de la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
La Jambée de la source jusqu'à la confluence avec la Commeauche.
Le Marchainville de l'aval de l'étang du Moulin (Marchainville) jusqu'à la confluence avec la Jambée.
La Cloche du moulin des Bouillons jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
Le ruisseau de la Bonne Eau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Cloche.
Le ruisseau de la Pajotière de la source jusqu'à la confluence avec la Cloche.
La Vinette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Cloche.
L'Arcisses et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Cloche.

La Rhone et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
Le ruisseau de la Marche de la source jusqu'à la confluence avec la Mème.
Le Courbry de la source jusqu'à la confluence avec la Mème.
Le Montretaux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
La Queune et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne.
La Cour des Bois de la source jusqu'à la confluence avec la Longuève.
Le ruisseau du Narais et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'amont de la confluence avec la Bretonnière.
Le ruisseau de la Hune de la source jusqu'à la confluence avec le Narais.
La Merize de la source jusqu'à la confluence avec le Narais.
La Vegre de la source jusqu'à la confluence avec le Merdereau.
Le Vegroneau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vègre.
Le Palais et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vègre.
Le Rochepoix et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vègre.
L'Erve de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
La Vaige de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Les cours d'eau affluents de l'Erve de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Grilmont inclus.
L'Ambriers de la source jusqu'à la confluence avec l'Erve.
Le Langrotte de la source jusqu'à la confluence avec l'Erve.
Le Treulon de la source jusqu'à la confluence avec l'Erve.
Les Faucherries de la source jusqu'à la confluence avec le Treulon.
La Taude et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

Mayenne et affluents

La Maine de la confluence avec la Mayenne et la Sarthe jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Brionneau de la source jusqu'à la confluence avec la Maine.
La Mayenne de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe.
Les cours d'eau affluents de la Mayenne de la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne.
La Bertrayère de la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne.
Le Bondy de la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne.
Le Boulay de la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne.
Le Ruisseau des Raimbaudières de la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne.
Le Charolais de la confluence avec le ruisseau de Brevoust jusqu'à la confluence avec le ruisseau de le Mont Havoust.
L'Oudon de la Guéhardière (commune de Beaulieu-sur-Oudon) jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
La Gourbe et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Maure.
La Douardière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
La Vée et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Rocher barré inclus.
Le Parc Galet de la source jusqu'à la confluence avec la Vée.
Le Mousse de la source jusqu'à la confluence avec la Vée.
Le Fief aux Bœufs de la source jusqu'à la confluence avec la Vée.
La Paisière (ruisseau du Loup pendu à l'amont) de la source jusqu'à la confluence avec la Vée.
Le Moulin Guérin de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Louvrières (ou ruisseau des Vallées).
L'Egrenne de la source jusqu'à la confluence avec le Tertre.
La Halouze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Varenne.
L'Andainette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Varenne.
Le Gérard et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Bazeille.
Les cours d'eau affluents de l'Egrenne situés dans le département de l'Orne de la source jusqu'à la confluence avec le Tertre inclus.
Le Choisel de la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne.
La Pisse de la source jusqu'à la confluence du ruisseau du Chêne aux fées.
Le Froulay et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Varenne.
La Colmont et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Planches.
L'Aron de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
L'Ourde de la source jusqu'à la confluence du ruisseau de Vaussourde.
La Gauberdière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Turlière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
Les Messendières et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Rablais de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Polissière de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.

L'Heussevin de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Grainetière de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Gesberdière de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
La Burlaie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
L'Aubrière de la source jusqu'à la confluence avec la Colmont.
Le Tarot (ruisseau du Buleu qui devient le ruisseau du Tarot) de la source jusqu'à la confluence avec l'Aron.
L'Ernée de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
Les cours d'eau affluents de l'Ernée situés en amont du lieudit « La Machardière » (commune de Saint-Denis-de-Gastines).
Le Bois Beranger et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée.
La Perche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée.
La Jouanne de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
Les cours d'eau affluents de la Jouanne de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Poillé inclus.
Le Vicoin du pont de la RD 137 à Port Brilllet (aval du plan d'eau des Forges) jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
La Paillardière de la source jusqu'à la confluence avec le Vicoin.
Le Galoi et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Vicoin.
Le Poncé de la source jusqu'à la confluence avec le Vicoin.
L'Ouette de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
Le Pont Perdreau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne.
L'Uzure de l'étang de la Rincerie jusqu'à la confluence avec l'Oudon.
L'Hière de la confluence du ruisseau de Marigné jusqu'à la confluence avec l'Oudon.
La Verzée de l'Etang de Tressé jusqu'à la confluence avec l'Oudon.
L'Araize de la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon.
La Nymphe et ses cours d'eau affluents de la source (lieudit La Primaudière) jusqu'à la confluence avec la Verzée.
L'Argos du Pont de la RD 73 (commune de Challain-la-Potherie) jusqu'à la confluence avec la Verzée.
Le ruisseau de la Sazée du lieudit « La Bretoire » (commune de Montguillon) jusqu'à la confluence avec l'Oudon.

Bassin Vienne - Creuse

Creuse et affluents

La Creuse du complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Vienne.
La Creuse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue des Combes.
La Creuse de l'aval du barrage des Combes à la confluence du ruisseau des Chers.
La Rozeille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
La Petite Creuse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Verraux.
La Beauze et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
Le Saint-Hilaire-la-plaine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
L'Isles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
Le Verraux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Petite Creuse.
Le Chez Pendu et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Petite Creuse.
L'Etang de la Cellette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Petite Creuse.
L'Aiguille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Petite Creuse.
Le Bouzantin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe d'Eguzon (la Roche aux Moines).
La Clavière de la source jusqu'au complexe d'Eguzon (Eguzon).
La Gargillesse et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe d'Eguzon (la Roche-Bat-L'Aigüe).
Le Ris et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
La Bouzanne de la confluence avec le Creuzançais jusqu'à sa confluence avec la Creuse.
Les Chezeaux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
Le Brion et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
Les cours d'eau affluents de la Gartempe de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Masgelier inclus (ruisseau du Roudeau en tête de bassin versant).
La Gartempe de la source jusqu'à la confluence avec la Creuse.
L'Anglin de la confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
L'Ardour de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
Les cours d'eau affluents de l'Ardour de la source jusqu'au barrage du Pont à l'Age.
Le Rivalier de la source jusqu'à la confluence avec l'Ardour.
La Couze du barrage de Saint-Pardoux jusqu'à sa confluence avec la Gartempe.
La Semme de la limite départementale Creuse - Haute-Vienne jusqu'à la confluence avec la Gartempe.

La Brame de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
Le ruisseau de la Valette de la source jusqu'à la confluence avec la Brame.
Le Beaupuy et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
Le Gué de Lande et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
Le Chambon de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
L'Étang Rompu et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
Le Moulin de Pindray de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.
L'Abloux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin.
L'Allemette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin.
La Benaize de la confluence avec le Glevert jusqu'à la confluence avec l'Anglin.
L'Asse de la source jusqu'à la confluence avec la Benaize.
Les cours d'eau affluents de l'Asse situés dans le département de la Haute-Vienne.
La Source du Glandon de la source jusqu'à la confluence avec la Benaize.
Le Corcheron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Benaize.
Le Salleron de la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin.
Les cours d'eau affluents du Salleron de la source jusqu'à la confluence avec l'Étang exclu.
La Claise de la confluence avec l'Yoson jusqu'à la confluence avec la Creuse.
Le ruisseau de la Forge ou de Sauvaget de la source jusqu'à la confluence avec la Claise.
Le ruisseau de Courance du Grand Vau de la source jusqu'à la confluence avec la Claise.
La Muanne de la source jusqu'à la confluence avec la Claise.
Le ruisseau de Faugoudron de la source jusqu'à la confluence avec la Claise.
L'Aigronne de la source jusqu'à la confluence avec la Claise.
Les cours d'eau affluents de l'Aigronne situés dans le département de l'Indre.
Le ruisseau de la Baubinière de la source jusqu'à la confluence avec l'Aigronne.
Le Rouenceau de la source jusqu'à la confluence avec l'Aigronne.
Le ruisseau de la Viollière de la source jusqu'à la confluence avec l'Aigronne.
Le Rémillon de la source jusqu'à la confluence avec l'Aigronne.
La Manse de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
La Manse de Souvres de la source jusqu'à la confluence avec la Manse.
Le ruisseau de la Quelle de la source jusqu'à la confluence avec la Manse.
La Font Benête de la source jusqu'à la confluence avec la Veude.
La Font Bignoux de la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe.

Vienne et affluents

La Vienne de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.
La Vienne de l'aval des Chardees jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les cours d'eau affluents de la Vienne de la source jusqu'au pont au lieudit « Moulin de Luguet » sur la commune de Peyrelevade.
La Combade et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Chamboux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Monteil et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Taurion de la source jusqu'à la retenue de Lavaud-Gelade.
La Chandouille et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue du Chammet.
Le Taurion de l'aval du barrage de Lavaud-Gelade jusqu'à la confluence du ruisseau de Grandrieux.
Le Menoueix et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
La Feuillade et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Les Sagnes (puis le Mas Moury) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Lauzat et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
La Ribière (puis la Celle puis le Trochet) et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Planchemouton et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Vergnas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
La Maulde et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Vassivière.
La Gane et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Vassivière.
Le Masgrangeas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Maulde.
Le Pic et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Maulde.
L'Artigeas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Villejoubert (Langleret).
Le Taurion et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Lavaud-Gelade.
Le Haute Faye et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.
Le Vidaillat et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.

Le Verger et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.
La Leyrenne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.
Le Grandrieux et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de la Roche Talamie (l'Étroit).
La Vige de la source jusqu'à la confluence avec le Taurion.
La Béraude de la source jusqu'à la confluence avec la Vige.
La Gance (ou Gane) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Saint-Marc (Chauvan).
Le Parleur et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Saint-Marc (Saint-Marc).
La Briance et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Roselle.
La Breuilh et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briance.
La Ligoure et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Briance.
Le Boulou et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
L'Aixette de la source jusqu'à la confluence du ruisseau de Bosmarèche.
L'Arthonnet de la source jusqu'à la confluence avec l'Aixette.
Le Tranchepie (ou Trancherie) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Puits Tourlet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Chardes (Jousseau).
Le Pargue et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Chardes (Chardes).
La Crochatière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Crochet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Mas de Fontgrive et ses cours d'eau affluents dans le département de la Haute-Vienne de la source jusqu'à la confluence avec la Blourde.
Le Blour et ses cours d'eau affluents dans le département de la Haute-Vienne de la source jusqu'à la confluence avec la Blourde.
L'Isop et ses cours d'eau affluents dans le département de la Haute-Vienne de la source jusqu'à la confluence avec la Blourde.
La Franche Doire et ses cours d'eau affluents dans le département de la Haute-Vienne de la source jusqu'à la confluence avec la Blourde.
La Petite Blourde de la source jusqu'à la confluence avec la Blourde.
Les cours d'eau affluents de la Petite Blourde de la source jusqu'à la confluence avec le cours de l'ancien étang Moulismes exclu.
Le Clain de la confluence avec le Bée jusqu'à la confluence avec la Vienne.
Le Bée et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
La Dive et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
La Bouleure et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dive.
La Vonne et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
La Clouère de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
La Belle de la source jusqu'à la confluence avec la Clouère.
L'Arceau de la source jusqu'à la confluence avec la Clouère.
La Douce de la source jusqu'à la confluence avec la Clouère.
L'Auxance et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
La Boivre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Clain.
Le ruisseau des Jolines de la source jusqu'à la confluence avec l'Ozon.
L'Ozon de Chenevelles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ozon.

Bassin Loire aval et côtiers vendéens

Affluents de la Loire aval

Le Thouet de la source jusqu'à la confluence avec la Viette.
Le Thouet de la confluence avec le Gateneau ou l'Acheneau jusqu'à la confluence avec la Loire.
Les cours d'eau affluents du Thouet de la source à la confluence avec la Viette.
La Viette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
Le Gâteau ou l'Acheneau de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
La Cendronne de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
L'Argenton de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
Les cours d'eau affluents de l'Argenton de la source jusqu'au moulin de la Sorinière inclus.
La Dive du Nord de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
Les cours d'eau affluents de la Dive du Nord de la source jusqu'à la confluence avec la Sauves.
La Sauves et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dive du Nord.
La Briande de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet.
Le Graffin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Authion.
Le Ruisseau des Loges de la source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau des Etrépés.
L'Authion de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.

- Le Lathan du barrage de Pincemaille (Gué Morin) jusqu'à la confluence avec l'Authion.
- La Riverolle de la source jusqu'à la confluence avec le Lathan.
- Le Couason de la source jusqu'à la confluence avec l'Authion.
- Les cours d'eau affluents du Couason de la source jusqu'à la confluence avec La Chanzelle qui devient le Brocard.
- La Chanzelle qui devient le Brocard (affluent du Couason) de la source jusqu'à la confluence avec Le Couason.
- Le Louet de sa jonction amont avec la Loire (commune des Ponts de Cé) à sa jonction aval avec la Loire (commune Chalonnnes-sur-Loire).
- L'Aubance de la source jusqu'à la confluence avec la Louet.
- Le Layon de l'aval du plan d'eau de Passevant jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Lys du barrage de Vihiers (commune de Vihiers) jusqu'à la confluence avec le Layon.
- L'Arcison de la source jusqu'à la confluence avec le Layon.
- Le Javoineau de la source jusqu'à sa confluence avec le Layon.
- L'Hyrome de l'étang de Coulevée jusqu'à la confluence avec le Layon.
- Le ruisseau de Chizé de la source jusqu'à la confluence avec l'Hyrome (Bourg de Chemillé).
- La Petite Aubance de la source (lieudit « Les Noues ») jusqu'à la confluence avec l'Hyrome.
- Le Rutord de la source jusqu'à la confluence avec l'Hyrome.
- Le Jeu et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Layon.
- La Romme de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le ruisseau des Moulins de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- La Thau de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- L'Evre de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Beuvron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- L'Avresne de la route départementale RD 91 jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- Le Ruisseau de la Planche de la source jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- L'Abriard de la source jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- La Trézénne de la source jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- Le Pont Laurent de la source jusqu'à la confluence avec l'Evre.
- Le Pinoux de la source jusqu'à la confluence avec le Pont Laurent.
- Le Saint-Germain de la source jusqu'à la confluence avec le Pinoux.
- La Boire Torse du pont situé en amont de la petite Vallée (commune de Varades) jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Grée ou Pouillé de la RD 22 (commune de Montmusson) jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Les Robinets de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Havre appelé le Donneau de la RD 14 à Teillé jusqu'à la confluence avec la Loire.
- La Divatte du pont de la RD 763 inclus jusqu'à la confluence avec la Loire.
- La Goulaine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire de la Loire.
- L'Erdre de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le ruisseau du Verdier de la confluence avec la Guinelière jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- La Déchausserie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- Le Hocmard et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à sa confluence avec l'Erdre.
- Le Gesvres et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- L'Etang Hervé et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- La Chezine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire de la Loire.
- Le Cens et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- Le Canal de Nantes à Brest du pont de la RN137 jusqu'à la confluence avec l'Erdre.
- Le Moulin Neuf de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- L'Ouine de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- La Sèvre nantaise de la source jusqu'à la confluence avec la Loire.
- Le Sevreau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- La Fontaine de Montbail et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- Le ruisseau de l'étang de la Cacaudière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- Le Gué Viaud et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- La Trèquinière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- L'Ouin de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- Le Blanc et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec Sèvre nantaise.
- La Crume de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- La Moine de l'aval du barrage de Ribou jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
- La Sanguèze de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.

La Grande Maine de l'aval du barrage de la Bultière jusqu'à la confluence avec la Maine et la Petite Maine.
La Maine nantaise de la confluence avec la Petite Maine jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise.
La Petite Maine de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Maine.
La Boulogne de la source jusqu'au lac de Grand Lieu.
La Blanche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau.
L'Acheneau du lac de Grand Lieu jusqu'à la confluence avec la Loire.
L'Issoire de la confluence avec le ruisseau d'Izereau jusqu'à la confluence avec la Boulogne.
La Logne de la source jusqu'à la confluence avec la Boulogne.
L'Ognon du lac des vallées (commune de Vieilleville) jusqu'au lac de Grand Lieu.
Le Tenu de la confluence avec le ruisseau de la Roche jusqu'à la confluence avec l'Acheneau.
Le Canal de la Taillée de la confluence avec le Brivet jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le canal de la Martinière sur tout son cours.
Le canal maritime de la Basse-Loire sur tout son cours.
Le canal de Caloyeau de la confluence avec le Brivet jusqu'à la confluence avec la canal de Priory.
Le canal du Priory de la confluence avec le Brivet jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le canal de Martigné de la confluence avec la Taillée jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le Brivet de la jonction avec le canal Joseph jusqu'à la confluence avec la Loire.
Le canal de la Fleur du pont de la voie ferrée sur la commune de Saint-Gildas-des-Bois jusqu'à la jonction avec le Brivet.
Le canal de Quilly du pont de la RD 33 sur la commune de Quilly jusqu'à la jonction avec le canal Joseph.
Le canal Joseph de la jonction avec le canal de Quilly jusqu'à la jonction avec le Brivet.
Le canal de Boulaie de la commune La Chapelle-des-Marais (comprise) jusqu'à la jonction avec le Brivet.
Le ruisseau de la Chauvelière de la source jusqu'à la confluence avec la Grande Doue.
La Grande Doue de la confluence avec le ruisseau de la Chauvelière jusqu'à la jonction avec le canal du Nord.
Le canal du Nord puis le Vieux canal puis le canal de Trignac de la jonction avec la Grande Doue jusqu'à la jonction avec le Brivet.

Les côtiers charentais, vendéens et de Loire-Atlantique

Le ruisseau de Batz-sur-Mer et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la mer.
Le Boivre et ses cours d'eau affluents du pont RD 86 jusqu'à la mer.
Le canal de Haute Perche et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la mer.
La Sèvre niortaise de la source jusqu'à la mer.
Le bras du Sèvre de la confluence avec la Sèvre niortaise au lieudit « Tout vent » jusqu'à la confluence avec la Grande Rigole.
L'Autise de la source jusqu'à la confluence avec la vieille Autise et le canal de la jeune Autise.
Le canal de la jeune Autise de la confluence avec l'Autise jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
L'Etier du sud Falleron de la confluence avec le Falleron (Port à la Roche) jusqu'à la mer.
Le Falleron de la source jusqu'à la confluence avec l'Etier du sud Falleron (Port à la Roche).
L'Etier de la Gravelle de la confluence avec le Falleron (au lieudit « Le Telman ») jusqu'à la confluence avec l'Etier de la Salle.
L'Etier de la Salle de la confluence avec l'Etier de la Gravelle jusqu'à la confluence avec le Falleron au niveau de Port de la Roche.
La Vendée de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
L'Etier du Dain de la source jusqu'à la mer.
Le Grand Etier de Sallertaine de la source (pont de la RD 753) jusqu'à la mer.
L'Etier du Pré Colas du lieudit « Les Bretinières » jusqu'à la confluence de la Taillée.
L'Etier du Pont de Angélier de la source jusqu'au canal de la Taillée.
La Taillée de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents de la Vie de la source jusqu'à la retenue d'Apremont.
La Vie de la source jusqu'à la mer.
Le Lignerion de la source jusqu'à la confluence avec la Vie.
Le Jaunay de la source jusqu'à la confluence avec la Vie.
Le Gué Gorand de la source (pont de la RD 21) jusqu'à la confluence avec le Jaunay.
La rigole de la Garette de la Grande Rigole jusqu'au canal du Mignon.
L'Auzance de la source jusqu'à la mer.
La Ciboule de la source jusqu'à la confluence avec l'Auzance.
Le canal de la Bauduère de la confluence avec la Vertonne jusqu'à la mer.
La Vertonne de la source jusqu'à la confluence avec l'Auzance.
La Broue d'Arçais de la source jusqu'à la confluence avec le bief de la Taillée.
La Bief de la Garenne sur tout son cours.

- Le canal de Vix sur tout son cours.
- Le Gué Chatenay qui devient le Chenal du Payré à Talmont de l'aval du barrage de Sorin jusqu'à l'estuaire.
- Le Petit chenal des hautes mers au Payré de la source (située à l'amont de la déchetterie de Talmont-Saint-Hilaire) jusqu'à l'estuaire.
- L'Ile Bernard de la source (lieudit « Les Châtaigneraies » sur la commune d'Avrillé) jusqu'à l'estuaire.
- Le Ruisseau des marais de la Charlière de la source jusqu'à la confluence avec l'Ile Bernard.
- Le ruisseau du Bois Renard qui devient le ruisseau de l'Allière puis la rivière le Goulet de la source jusqu'à la mer.
- Le Chenal Vieux de la confluence avec le Lay jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents du Grand Lay de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Burbure exclu.
- Le Grand Lay de la source jusqu'à la confluence avec le Petit Lay.
- Le Lay de la confluence entre le Petit et le Grand Lay jusqu'à la mer.
- Le Loing de la confluence avec l'Arkanson jusqu'à la confluence avec le Grand Lay.
- L'Arkanson de la source jusqu'à la confluence avec le Loing.
- Le Petit Lay de la source jusqu'à la confluence avec le Grand Lay.
- La Smagne de la source jusqu'à la confluence avec le Lay.
- L'Etang de Neau et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Smagne.
- L'Yon de la source jusqu'à la confluence avec le Lay.
- Les cours d'eau affluents de l'Yon de la source jusqu'à la retenue de Moulin Papon.
- Le Guyon de la source jusqu'à la confluence avec l'Ornay.
- L'Ornay de la confluence avec le Guyon jusqu'à la confluence avec l'Yon.
- Le Graon de la source jusqu'à la confluence avec le Lay.
- Les cours d'eau affluents du Graon de la source jusqu'à la retenue du Graon.
- Le Troussepoil de la source jusqu'à la confluence avec le canal de Ceinture.
- Le canal de la Ceinture de la jonction avec le Troussepoil jusqu'à sa jonction avec le canal des Bourasses.
- Le canal des Bourasses de la jonction avec le Lay au lieudit « Porte des Boutolles » jusqu'à la jonction avec le canal du milieu au lieudit « Pont Vendôme ».
- Le canal du Milieu de la jonction avec le canal des Bourasses au lieudit « Pont Vendôme » jusqu'à la confluence avec le Lay au lieudit « Pont du Clos Buet ».
- Les cours d'eau affluents de la Sèvre niortaise de la source jusqu'à la confluence avec le Magnerolles.
- Le Magnerolles et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- Le Soignon de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- Le Puits d'Enfer et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- L'Hermitain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- Le Chambon et ses cours d'eau affluents de la retenue Touche Poupard jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- Le Marcusson et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- L'Egray et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- Le Lambon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- La Grande Rigole de la confluence avec le bras de Sèvreau jusqu'à la Rigole de la Garette.
- Le canal du Chail sur tout son cours.
- La Rigole d'Armuré sur tout son cours.
- La Petite Rigole sur tout son cours.
- Le Bief Minet sur tout son cours.
- Le canal du Grand Coin sur tout son cours.
- La Rigole de la Rive Droite sur tout son cours.
- Le bief de la Taillée sur tout son cours.
- Les cours d'eau affluents de l'Autise de la source jusqu'à la confluence avec le Miochette exclu.
- Le Miochette et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Autise.
- Le Saumort et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Autise.
- Le Dore et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Autise.
- La Vieille Autise de la confluence avec la Jeune Autise jusqu'à la Sèvre niortaise.
- Le Canal de la Vieille Autise (compris le canal de Courdault) du port de Courdault jusqu'à la Sèvre niortaise.
- Le Mignon (incluant le canal du Mignon) de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.
- La Courance du pont sur l'A 10 jusqu'à la confluence avec le Vieux Mignon.
- Le Vieux Mignon de la confluence avec le canal du Mignon au lieudit « Pont du Mignon » jusqu'à sa jonction avec le canal du Mignon au lieudit « Les Vergnaies de Forges ».
- Les cours d'eau affluents du Mignon de la source jusqu'au lieudit « Pont du Mignon ».
- Les cours d'eau affluents de la Vendée de la source jusqu'au complexe de Mervent.
- La Cornelière et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vendée.

La Mère et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au complexe de Mervent, à l'exception du ruisseau les Verreries.

La Longèves de la source jusqu'à la confluence avec la Vendée.

Le ruisseau des Ilots de la source jusqu'à la confluence avec la Longèves.

Le ruisseau de la Dalle de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Ilots.

Le canal du Clain du canal de ceinture des Hollandais jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.

Le canal de Champagné du canal de ceinture des Hollandais jusqu'à la mer.

Le canal de Luçon de Luçon jusqu'à la mer.

Le canal du Bourdeau sur tout son cours.

Le Curé de la source jusqu'à la mer.

Le Virson de la source jusqu'à la confluence avec le Curé.

Le canal de Vienne du canal de ceinture des Hollandais jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise.

Le canal de ceinture des Hollandais sur tout son cours.

Le canal de ceinture du communal de la Taillé sur tout son cours.

Le canal des Cinq Abbés sur tout son cours.

Le canal de la Corde sur tout son cours.

Le canal des Gressaudes sur tout son cours.

La Route du Bot, qui devient la route du Gain puis qui devient le canal de la Baisse sur tout son cours.

Les Etiers de Noirmoutier sur tous leurs cours.

Bassin Vilaine - Côtiers bretons

Les côtiers bretons

La Motte d'Yné et ses cours d'eau affluents de la source à la confluence avec le Couesnon.

Le Nançon de la confluence avec le ruisseau du Clairdouet jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

Le Couesnon de la confluence avec Motte d'Yné jusqu'à la mer.

Le ruisseau d'Avion (ou ruisseau de la Grande Rivière) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Nançon.

L'Everre et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

La Minette de la source jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

Les cours d'eau affluents de la Minette situés à l'amont de la confluence du ruisseau de Heurteloup.

Les Vallées d'Hervé et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

La Tamoute du pont de la RD 87 (commune de Noyal-sous-Bazouges) à la confluence avec le Couesnon.

L'Alçon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Tamoute.

La Loisançe de l'aval du moulin de Marigny (commune de Saint-Germain-en-Cogles) jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

Le Tronçon de la source jusqu'à la confluence avec le Couesnon.

Le ruisseau de la Gérardais du Pont de la Pierre (commune de Saint-Ouen-la-Rouërie) jusqu'à la confluence avec le Tronçon.

Le Guerge de la source à la confluence avec le Couesnon.

La Chênélais de la source à la confluence avec le Couesnon.

Le ruisseau de Villecartier de l'aval de l'étang de Villecartier jusqu'à la confluence avec la Chênélais.

Le Sains de l'aval de l'étang « le Val aux bretons » jusqu'à la confluence avec la Chênélais.

Le biez de Cardequin du Moulin d'A-Bas jusqu'au Guyoult.

Le Guyoult de la source jusqu'à la mer.

La Banche du pont de la RN 176 (commune de Mont-Dol) jusqu'à la confluence avec le Guyoult.

Les Planches (canal des Planches) du pont de la RN 176 jusqu'à la confluence avec le Guyoult.

Les cours d'eau affluents du Guyoult situés en amont de la confluence avec le ruisseau Landal.

Le Landal de l'aval de l'étang du Landal jusqu'à la confluence avec le Guyoult.

Le Biez Jean de l'aval de l'étang de Beufort jusqu'à la mer.

Le Meleuc de la source jusqu'à la jonction avec le Biez Jean.

Le Biez Brillant de la gare de la Fresnais jusqu'à la mer.

La Rance de la source jusqu'à la mer.

Les cours d'eau affluents de la Rance de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Clergé (limite communes de Lanrelas et Ereac).

Le Hac de l'aval de l'étang de la Boulaie jusqu'à la confluence avec la Rance.

La Vallée du pont de la RD 766 jusqu'à la confluence avec la Rance.

Le Guinefort de l'aval du barrage de Pont-Ruffier jusqu'à la confluence avec la Rance.

Le Linon de l'aval de la digue du château de Combourg dans le prolongement de la RD 82 jusqu'à la confluence avec la Rance.

La Donac du pont de la RD 795 au lieudit « La Dialais » jusqu'à la confluence avec le Linon.

Le Brice du pont de la RD 29 (commune de les Champs-Géraux) jusqu'à la confluence avec la Rance.
Le ruisseau du Pont du Gué du pont de la RD 12 (commune de Saint-Carne) jusqu'à la confluence avec la Rance.

Le ruisseau de Dinan du pont de la voie ferrée (commune de Quevert) jusqu'à la confluence avec la Rance.
Le Gué du Parfond du pont de la RD 794 (commune de Lanvallay) jusqu'à la confluence avec la Rance.
Le ruisseau de Coutances de l'étang de Coutances inclus jusqu'à la mer.

Le ruisseau de Plouër du lieudit « La Gouriais » (commune de Pleslin-Trigavou) jusqu'à la mer.

L'Etang de la Chesnaye ou ruisseau de Coëtquen du pont au lieudit « Coëtquen » jusqu'à la mer.

Le Frémur de Lancieux du pont de la RD 2 (commune de Trelat) jusqu'à la mer.

Le Floubalay du pont de la RD 2 jusqu'à la mer.

Le Drouet du pont au lieudit « Le Rocher » (commune de Crehen) jusqu'à la mer.

Le ruisseau de Plessix-Balisson du pont lieudit « La Ville-es-Gallais » commune de Ploubalay à la confluence avec le Drouet.

Le Trieux de la source jusqu'à la mer.

L'Arguenon du pont chemin de ber (Dolo) jusqu'à la mer.

La Rosette de la source jusqu'à la confluence avec l'Arguenon.

Les cours d'eau affluents de la Rosette de la source jusqu'au moulin de l'Aulne (commune de Broons).

Le Montafilan de la source jusqu'à la mer.

Le Vaux du Moulin et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Montafilan.

Le Guébriand de l'aval de l'étang de Guébriand jusqu'à la mer.

Le Frémur d'Henanbihen du pont de la RD 17 jusqu'à la mer.

Le Guinguenoual du pont de la RD 17 jusqu'à la confluence avec le Frémur.

Le Ruisseau de Saint-Sébastien du barrage de Saint-Sébastien inclus à la confluence avec le Frémur.

Le Rat du pont de la RD 13 jusqu'à la mer.

La Flora du pont de la RD 17A jusqu'à la mer.

L'Islet du pont de la RD 68 jusqu'à la mer.

Le ruisseau du petit moulin (Ruisseau Bouillie) de la source sur la commune de la Bouillie jusqu'à la confluence avec l'Islet.

Le Guouessant de la source jusqu'à la mer.

Les cours d'eau affluents du Guouessant de la source jusqu'à la confluence avec l'Hia.

La Truite du pont de la RD 28 (commune de Meslin) jusqu'à la confluence avec le Guouessant.

L'Evron et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Guouessant.

L'Urne et ses affluents de la source jusqu'à la mer.

La Touche ou le Saint-Jean du pont « Le moulin d'Ivy » (commune de Pledran) jusqu'à la mer.

Le Cré ou ruisseau de Saint-René du « pont Saint-Thomas » sur la RD 712 jusqu'à la mer.

Le Gouet de la source (Saint-Bihy) jusqu'à la mer.

Les cours d'eau affluents du Gouet de la source (Saint-Bihy) jusqu'à la retenue du Gouet.

Le Maudouve et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue du Gouet.

Le Gouédic du pont de la RD 712 jusqu'à la confluence avec le Gouet.

L'Ic et ses affluents de la source jusqu'à la mer.

Le Quinic du pont en amont de la retenue de Mahalez comprise jusqu'à la mer.

Le ruisseau d'Etables-sur-Mer ou Saint-Barnabé de l'aval de l'étang de Moulin Neuf jusqu'à la mer.

Le Corzic du pont de la RD 786 à Plouha jusqu'à la mer.

Le ruisseau de Paimpol ou Correc du pont au lieudit « Correc » jusqu'à la mer.

Les cours d'eau affluents du Trieux situés en amont de la confluence avec le Sullé compris.

Le Bois de la Roche du pont de la RD 22 jusqu'à la confluence avec le Trieux.

Le Frouit du pont de la RD 86 jusqu'à la confluence avec le Trieux.

Le Leff de la source jusqu'à l'estuaire.

Les cours d'eau affluents du Leff de la source jusqu'à la confluence avec le Dourmeur exclu.

Le Dourmeur de l'étang de la Grande Ville (commune de Bringolo) jusqu'à la confluence avec le Leff.

Le Goazel et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Leff.

Le Kerguidoué ou Languidoué du Pont de la RD 94 « Kerlaëron » jusqu'à la confluence avec le Leff.

Le Poul Jaudour du moulin de Kerlouet pont de la RD 96 jusqu'à la confluence avec le Leff.

Le ruisseau de Pleudaniel ou Camarel de la confluence du ruisseau de « Keroul » jusqu'à l'estuaire.

Le Bouillenou de la confluence du ruisseau de « Keranquééré » (commune de Pleumeur-Gautier) jusqu'à la mer.

Le Jaudy de la source jusqu'à l'estuaire.

Le Romoulin de l'aval de l'étang de la Ville Morin jusqu'au Linon.

Les cours d'eau affluents du Jaudy de la source jusqu'à la confluence avec le Kerogan exclu.

Le Théoulas de la confluence avec le Poirier jusqu'à la confluence avec le Jaudy.

Le Poulloguer de l'étang du Poulloguer jusqu'à la confluence avec le Jaudy.

Le Moulin de Bizien du pont de la RD 20 (commune de Hengoat) jusqu'à la mer.

Le Guindy du pont chemin de fer Saint-Brieuc - Brest jusqu'à l'estuaire.
Le Lizildry du pont de « Keralio » jusqu'à la mer.
Le ruisseau de Trestel de l'étang de Balaren inclus jusqu'à la mer.
Le Gruguil du pont de « Bouscao » (commune de Saint-Quay-Perros) jusqu'à la confluence avec le Kerduel.
Le Dourdu du pont de la RD 38 lieudit « Kervelo » jusqu'à la mer.
Le Varac'h ou Truzugal de lieudit « Varac'h » (pont du GR 34) jusqu'à la mer.
Le Kerduel du pont de Kernivilien jusqu'à la mer.
Le Léguer et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.
Le Yaudet de sa source jusqu'à l'estuaire.
Le Kerdu du pont de « Roz Logod » (GR 34B) (limites communes Ploumilliau et Saint-Michel-en-Grève) jusqu'à la mer.
Le Yar de l'étang du Moulin neuf inclus jusqu'à la mer.
Le Roscoat du pont de « Saint-Goulven » (amont moulin ar Run, GR 34B) jusqu'à la mer.
Le Dour Elego du pont de la RD 38 jusqu'à la confluence avec l'Yar.
Le Douron de la source jusqu'à la mer.
Le Squiriou de la source « Feunten Goarec » jusqu'à la confluence avec le Douron.
Le Dour Uzel de la route de Trémel-Plouégat Moysan à la confluence avec le Douron.
Le ruisseau de Plougasnou (Diben) de la confluence avec le ruisseau « Saint-Georges » (ou Ponpenclot) jusqu'à la mer.
Le Moulin de la Rive (Locquirec) de la source jusqu'à la mer.
La Vallée des Moulins de la source jusqu'à la mer.
Le ruisseau « Saint-Georges » (ou Ponpenclot) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Plougasnou.
Le Dourduff de la source jusqu'à l'estuaire.
Le Quillidien de la source à la confluence avec le Dourduff.
L'affluent du Quillidien situé en amont du lieudit « Coat Sao » jusqu'à la confluence avec le Quillidien.
Le Jarlot de la source jusqu'à la confluence avec la mer.
Les cours d'eau affluents du Jarlot de la source jusqu'au lieudit « Kervellec ».
Le Pen ar stang de la source à la confluence avec le Jarlot.
Le Tromorgant (le Plouigneau en amont) de la source jusqu'à la confluence avec le Jarlot.
Le Queffleuth de la source jusqu'à la confluence avec le Jarlot.
Le Bodister de la source jusqu'à la confluence avec le Queffleuth.
Le Coatsancour de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Bodister.
La Pennélé de la source jusqu'à l'estuaire.
Le Moulin de Kerrot du pont de « Moulin Keromnes » (Carantec) jusqu'à la mer.
La Penzé de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents du Coat Toulzac'h de la source jusqu'au pont chemin de fer Saint-Brieuc-Brest.
Le Coat Toulzac'h de la source jusqu'à la confluence avec le Penzé.
Le ruisseau du Dour Ruz de la source jusqu'à la confluence avec le Coat Toulzac'h.
L'Eon (ruisseau le Cosquerou en amont) de la source jusqu'à l'estuaire.
L'Horn de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents de l'Horn situés en amont de Pont Arc'hant (commune de Plouvorn).
L'Aulne de la source jusqu'à l'estuaire.
Le Guillec et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.
La Plage de Kervaliou de la confluence du ruisseau de « Coz Milin » (Cléder) jusqu'à la mer.
Le Cléder de la confluence du ruisseau de Saint-Maudez (Cléder) jusqu'à la mer.
Le Saint-André de la confluence du ruisseau de « Kerrien » (Cléder) jusqu'à la mer.
Le Kerallé de la RD 30 au lieudit « Luzury » (Plounevez-Lochrist) jusqu'à la mer.
Le Kerrus de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents du Kerrus situés en amont du pont de Keravillin (commune de Plounevez-Lochrist) jusqu'à la confluence avec le Kerrus.
La Flèche de la source jusqu'à la mer.
Le Frouit du lieudit « Lann ar C'houezenn » (Tréfléz) jusqu'à la confluence avec la Flèche.
Le Quillimadec de la digue de Moulin Neuf (ou Milin Névez) (Ploudaniel) jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents du Quillimadec situés rive gauche entre le pont de la RD 770 et le lieudit « Perros Braz » des sources jusqu'à la confluence avec le Quillimadec.
L'Alan du lieudit « Kerzuloc » (Guisseny) jusqu'à la mer.
L'aber Benoit du pont de la route reliant Plabennec à Ploudaniel (lieudit « Le Leuhan ») jusqu'à l'estuaire.
L'aber Wrac'h de la confluence du lieudit « Langouron » (Ploudaniel) jusqu'à l'estuaire.
Les cours d'eau affluents de l'aber Wrac'h situés en rives gauche et droite en amont du pont de la RD 788 et en aval du lieudit « Pont-Neuf » (Ploudaniel) jusqu'à la confluence avec l'aber Wrac'h.
Le ruisseau du moulin du Guiziou (proche le Drennec) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'aber Wrac'h.

- Le Grouanec du pont de Lost ar C'hoat (Plouguerneau) jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents de l'aber Benoit situés en rive gauche du pont de la route reliant Plabennec à Ploudaniel (lieudit « Le Leuhan ») jusqu'au moulin de Saint-Jean Balanon inclus.
- L'aber Benouic (ou ruisseau de Bourg Blanc) du pont de Bourg-Blanc (RD 38) jusqu'à l'estuaire.
- Le Tréglonou de la confluence du ruisseau de Labou (Coat-Méal) jusqu'à l'estuaire.
- Le Garo (ou ruisseau de Plouguin) du moulin de Tréléon (Milizac) jusqu'à l'estuaire.
- Les cours d'eau affluents du ruisseau de Plouguin (Garo) du moulin de Tréléon jusqu'au pont de la route reliant Plouguin et Guipronvel.
- L'aber Ildut du pont de la RD 67 (commune de Saint-Renan) jusqu'à l'estuaire.
- Le Lanrivoaré du pont de la RD 168 (Plourin) jusqu'à la mer.
- le Ribl de la confluence du ruisseau de « Tréouré » (Saint-Pabu) jusqu'à la mer.
- Le Kouer ar Froud de la confluence du ruisseau de Lescalvar (Ploudalmezeau) jusqu'à la mer.
- Le Landunvez de la confluence du ruisseau de « Kervizinic » (Landunvez) jusqu'à la mer.
- L'Argenton de la confluence du ruisseau de « Penn ar Prat » jusqu'à la mer.
- Le ruisseau de Milizas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'aber Ildut.
- Le Plouzané et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'aber Ildut.
- Le Lanvénez de la confluence du ruisseau de Kerrohoc (Brélès / Lanrivoaré) jusqu'à la confluence avec l'Aber Ildut.
- Le Kergroades du pont de Traon Gall (commune de Brélès) jusqu'à l'estuaire.
- Le Langonéry du pont de la RD 28 (Brélès) jusqu'à la mer.
- Le Kermorvan du pont du Moulin de Kerléo (Ploumoguier/Trébabu) jusqu'à la mer.
- Le Porspaul de la confluence du ruisseau de « Langoulouman » (Lampaul Ploudalmezeau) jusqu'à la mer.
- Le Porsmoguer du Pont ar Floch (Plouarzel) jusqu'à la mer.
- Le Ploumoguier (Illien) de la confluence du ruisseau de « Kerincuff » (Ploumoguier) jusqu'à la mer.
- Le Trébabu (étang de Kerjean) de l'étang de Kerjean inclus jusqu'à la mer.
- La Penfeld de la source à la mer.
- L'Elorn du barrage du Drennec (Sizun) jusqu'à l'estuaire.
- Le Kan an Od et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Stain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Dour ar Men Glaz et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Dour Kamm du lieudit « Quillidiec » (commune de Commana) jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Quillivaron de la source jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Penguilly de la source jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Loc Eguiner de la confluence du ruisseau de « Launay » (Ploudiry) jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Saint-Jean (Elorn) de la fontaine Saint-Jean jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Morbic du pont de la RD 764 (La Roche-Maurice) jusqu'à la confluence avec l'Elorn.
- Le Kerhuon de Pont Ollivier jusqu'à la mer.
- Le Cam et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Kerhuon.
- La Mignonne de la source jusqu'à l'estuaire.
- Les cours d'eau affluents de la Mignonne situés en amont du lieudit « Villarec-ar-Guélet ».
- Le Lohan de la source jusqu'à la confluence avec la Mignonne.
- Le Camfroud et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la mer.
- Le Faou de la source jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents du Faou situés en amont du pont de RN 165.
- Les cours d'eau affluents de l'Aulne en rive droite de la source jusqu'au moulin d'Hilvern.
- Le Rudalveguet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Le Beurc'hoat et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- L'Ellez du pont CD 14 (« Ingaoulou ») (Loqueffret) jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- L'Hyère de la source jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Les cours d'eau affluents de l'Hyère de la source jusqu'à la confluence avec le Kersault compris.
- Le Dourcam de la source (Coat ar Rest) jusqu'à la confluence avec l'Hyère.
- Le Rau de Châteauneuf-du-Faou et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Le Stêr Goanez du pont de la RD 136 (Plonevez-du-Faou) jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Le Rozvéguen du pont de la RD 41 (Gouezec) jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Le Lennon de la confluence du ruisseau de « Grannec » jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Les Trois Fontaines du pont de la RD 785 (Briec/Gouezec) jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- Le Vernic de la confluence du ruisseau de « Kermenguy » (Pleyben) jusqu'à la confluence avec l'Aulne.
- La Douffine de la source jusqu'à l'estuaire.
- Les cours d'eau affluents de la Douffine situés en amont de la confluence avec le ruisseau de Kerivarc'h.
- Les cours d'eau affluents de la Douffine situés en amont du Moulin de la Marche et en aval du ruisseau de Pontigou.
- Le Rivoal du pont RD 30 (Saint-Rivoal) jusqu'à la confluence avec la Douffine.

La Doucine et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Douffine.
Le Moulin de Kergaëric du pont de « Milin an Traon » (Pont-de-Buis) jusqu'à l'estuaire.
Le Garvan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.
Le Kerloc'h de la source jusqu'à la mer.
L'affluent du Kerloch situé rive gauche entre les lieudits « le Vichoux » et le « Manoir de Kerdreux » de la source jusqu'à la confluence avec le Kerloch.
Le Ker ha Ro de la source jusqu'à la mer.
L'aber de Crozon de la source jusqu'à la mer.
Le Pentrez du pont de la route communale du lieudit « Guern Bihan » (Saint-Nic) jusqu'à la mer.
Le Plomodiern (Lestrevet) du Moulin l'Abbé (Plomodiern) jusqu'à la mer.
Le Névet du pont de « Kernogant » (Guengat) jusqu'à la mer.
Le Laptic du pont Becherel (Plonevez-Porzay) jusqu'à la mer.
Le Ris du Moulin de Kerflous (Le Juch) jusqu'à la confluence avec le Névet.
Le Stalas du pont du CV de Ploudergat à Trézent (Poudergat) jusqu'à la mer.
Le Moulin de Kervern du pont du RD 765 (Douarnenez) jusqu'à la mer.
Le Primelin (Loc'h) du moulin de Kergonvan (Primelin/Plogoff) jusqu'à la mer.
Le Plogoff de la confluence du ruisseau de Cléden (Cleden-Cap-Sizun/Plogoff) jusqu'à la confluence avec le Primelin.
Le Goyen de la source jusqu'à l'estuaire.
Les cours d'eau affluents du Goyen situés en amont du pont de la RD 57.
Le Stang Vraz de la confluence du ruisseau de « Moguermeur » (Poudergat) jusqu'à la confluence avec le Goyen.
Le Lanfiacre du lieudit « Trefest » (Poullan-sur-Mer/Mahalon) jusqu'à la confluence avec le Goyen.
Le Lochrist du pont du Moulin de Castellien jusqu'à la confluence avec le Goyen.
Poulguidou de l'étang du Poulguidou jusqu'à la confluence avec le Goyen.
Le Sainte-Espérance du pont de la Chapelle Sainte-Espérance (Beuzec-Cap-Sizun) jusqu'à la mer.
L'Odet de la confluence du ruisseau le Goarem au lieudit « Kerrouan » (Leuhan) jusqu'à l'estuaire.
L'Ellé (Laïta) de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents de l'Ellé de la source jusqu'à la confluence avec l'Aër.
Le Plovan du pont du Moulin de Pontalan (Peumerit/Plovan) jusqu'à la mer.
Le Plozévet (Virgule) de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents de la Virgule situés en amont du moulin de Créménec.
Le Bondivy de la confluence du ruisseau de « Roscoz » (Plonéour-Lanvern) jusqu'à la mer.
Le Tréguennec de la chapelle Saint-Vio (Tréguennec) jusqu'à la mer.
Le Saint-Vio de l'étang de Saint-Vio inclus (Plonéour-Lanvern) jusqu'à la confluence avec le Tréguennec.
Le Stêr du pont de « Kernavrac'h » (Plobannalec-Lesconil) jusqu'à la mer.
Le Penmarc'h du Marais de Lescors inclus (Penmarc'h) jusqu'à la mer.
Le Léchiagat du pont de « Kersivy » (Plomeur) jusqu'à la mer.
La rivière de Pont-l'Abbé de la source jusqu'à la mer.
Les cours d'eau affluents de la rivière de Pont-l'Abbé situés en amont du pont de la RD 40.
Le Saint-Jean de la confluence du ruisseau de Kerlenesq (Kervannes à Pont-l'Abbé) jusqu'à la confluence avec le Pont-l'Abbé.
Le Tréméoc de la confluence du ruisseau de « Kedréanton » (Combrit) jusqu'à l'estuaire.
Le Ster Roudou de la confluence du ruisseau de « Leuhan » (Leuhan) jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Le ruisseau du Plessis et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Odet.
L'Ar Guip de la confluence du ruisseau de « Kermadec » (Trégourez) jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Le ruisseau de Veil Rouz de la source jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Le Pont-Neuf du Pont de Kerninon (Trégourez) jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Le Langelin du Pont de la RD 72 (commune de Briec) jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Le ruisseau d'Edern et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Langelin.
Le Jet de la source jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Les cours d'eau affluents du Jet situés en amont du « Moulin du Duc ».
Le Pont Meur de Pont Meur (Elliant) jusqu'à la confluence avec le Jet.
Le Sterven du chemin du Moulin de Kervéant à Rubuen (Elliant) à la confluence avec le Jet.
Le Steir de la source jusqu'à la confluence avec l'Odet.
Les cours d'eau affluents du Steir situés en amont du pont de la RD 61.
Le Moulin du Duc (Rest) du pont du « Moulin du Duc » (Cast) jusqu'à la confluence avec le Steir.
Le Kerrefren du pont de Ty Nevez Ligen (Landrévarzec) jusqu'à la confluence avec le Steir.
Le Kerlestrec du pont de la RD 770 (Landrévarzec) jusqu'à la confluence avec le Steir.
Le ruisseau de Keringard et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Steir.
Le Kerganapé du pont de « Kerganapé » (Plogonnec) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Keringard.
Le Guengat confluence du ruisseau de « Ty Moullec » jusqu'à la confluence avec le Steir.

- Le Keriner de la confluence du ruisseau du « Moulin de Kervastal » (Pluguffan) jusqu'à l'estuaire.
- Le Saint-Cadou de la confluence du ruisseau du Mur (Pleuven) jusqu'à la mer.
- Le Lendu du pont de la RD 783 (Quimper) jusqu'à l'Anse de Touven.
- Le Corroac'h de la source jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents du Corroac'h situés en amont du pont RD 156.
- Le Kerandraon de la confluence du ruisseau de « Squividan » (Gouesnac'h) jusqu'à l'estuaire.
- Le Saint Laurent du pont RN 165 (Concarneau/Saint-Yvi) jusqu'à la mer.
- Le Moulin de Keraven de la confluence du ruisseau de « Kercolin » (Benodet) jusqu'à la mer.
- Le Pont ar Steir de la confluence du ruisseau du Stang jusqu'à la mer.
- Le Penalen du pont de la RD 44 (Fouesnant) jusqu'à l'Anse de Penfoulic.
- Le Moros du pont RD 44 (Melgven) jusqu'à la mer.
- Le Minaouët du pont du « Moulin du Kergunus » (Concarneau/Trégunc) jusqu'à la mer.
- Le Dour Ruat du pont de « Brehezan » (Trégunc) jusqu'à la mer.
- Le Pont Quoren et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la mer.
- L'Aven de la source jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents de l'Aven situés à l'amont du pont Scaêr Tourn.
- Le Pont Marc'had de la source jusqu'à la confluence avec l'Aven.
- Le Stêr Goz de la source jusqu'à la confluence avec l'Aven.
- Les cours d'eau affluents du Stêr Goz situés en amont du pont de l'ancienne gare de Coatloc'h.
- Le Sainte-Véronique de la source jusqu'à la confluence avec le Ster Goz.
- Le Pennalen de la source jusqu'à la confluence avec l'Aven.
- Le Belon de la source jusqu'à l'estuaire.
- Les cours d'eau affluents du Belon situés en amont du pont de la RN 165.
- Le Dourdu et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.
- Le Merrien du pont de « Carpont » (Moelan-sur-Mer) jusqu'à la mer.
- Le Brigneau de la confluence du ruisseau de Kerouer jusqu'à la mer.
- Le ruisseau de Kerouer de la confluence du ruisseau venant de Kermoguer jusqu'à la confluence avec le Brigneau.
- L'Aër et ses cours d'eau affluents de la source (Croisty) jusqu'à la confluence avec l'Ellé.
- L'Inam et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé.
- Le Naïc de la confluence entre le ruisseau de Saint-Antoine et le ruisseau de Toulfaro jusqu'à la confluence avec l'Ellé.
- Le ruisseau de Saint-Antoine de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Toulfaro.
- Le ruisseau de Toulfaro de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Saint-Antoine.
- L'Isole de la route communale de Goarem Floch (Lauhan) à Kerdonen (Roudouallec) jusqu'à la confluence avec l'Ellé.
- Le Kerlan de la route communale reliant Kervir à Kerlan jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Goarem Clujiry de l'amont immédiat du moulin de Languedoret jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Kerlavarec de la confluence du ruisseau de Pont Huiban jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Saint-Jean de la confluence avec le ruisseau de Malagas jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Saint-Eloi (Salmonière) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le ruisseau du Moguel et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Moulin de Stag-Zu (Querrien) de la confluence du ruisseau de Kerrant (commune de Querrien) jusqu'à la confluence avec l'Isole.
- Le Dourdu de Quimperlé de la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé.
- Les cours d'eau affluents du Dourdu (Quimperlé) situés à l'amont du Moulin « de Kernault ».
- Le Frouit de la source jusqu'à l'estuaire.
- Les cours d'eau affluents du Frouit de la Laïta situés en amont de « Pont ar Groll ».
- La Saudraye de la confluence avec le Sault du Renard jusqu'à la mer.
- Le Sault du Renard du pont de la RD 765 (limite commune de Guidel et Queven) jusqu'à la confluence avec le Saudraye.
- Le Lannédec de l'étang de Lannédec compris jusqu'à la mer.
- Le Palud de la confluence du ruisseau de « Laudé » (commune de Ploemeur) jusqu'à la mer.
- Le ruisseau du Moulin du Pont Houorn et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau du Chapelain et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau de Saint-Vincent et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le Lignol (Kerustan) et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le Scorff de la source jusqu'à la mer.
- Le Pont ar Bellec et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau de Kerloas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau de Kernevez et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.

- Le ruisseau le Kernec du lieudit « Talascorn » jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau de Penlann du lieudit « Ty-Glaz » jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau de Saint-Sauveur et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Scorff.
- Le ruisseau du moulin du Guindo du lieudit « pont de Calan » jusqu'à la mer.
- Le Scaff de la source jusqu'à la mer.
- Le Blavet de la source jusqu'à la confluence avec le Faoudel.
- Le Blavet de l'aval de la retenue de Kerne Uhel jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents du Blavet situés en amont de la retenue de Kerne Uhel exclue.
- L'Étang de Loc'h et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Kerne Uhel exclue.
- Le Moulin de la Salle et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue de Kerne Uhel exclue.
- Le Faoudel et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Sulon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Cotay.
- Le Restmenguy et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au canal de Nantes à Brest.
- Le Crennard et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le canal de Nantes à Brest.
- Le Corboulo et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Poulancré et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Canal de Nantes à Brest.
- Le Lotavy et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le canal de Nantes à Brest.
- Le ruisseau de Bieuzy et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- La Sarre de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Les cours d'eau affluents de la Sarre situés à l'amont du Moulin de Keralys (commune de Saint-Jean).
- Le Brule et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Kernars du « Pont Randilly » (limite communes de Saint-Barthélemy et Baud) jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- L'Evel du pont de la RD 17 (limite des communes de Moreac et Naizin) jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Fréméur et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Evel.
- Le Tarun et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Evel.
- Le Moulin de Tallené et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Kersalo (Ty Mad ou Stang Varric ou Kerollin) du pont RD 102 jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Stang Varric de la source jusqu'à la confluence avec le Kersalo Ty Mad ou Stang Varric ou Kerollin.
- Le Kergonan du pont VC3 Inzinzac RD 769 (limite communes de Calan et Caudan) jusqu'à la confluence avec le Blavet.
- Le Toul Douar du lieudit « Kergostec » (commune de Lanester) jusqu'à la mer.
- Le Plessis du Pont de la RD 769 (commune de Caudan) jusqu'à la mer.
- Le Ter de la confluence du ruisseau de « Kervéhenec » (commune de Ploemeur) jusqu'à la mer.
- Le Goah Guillerm de la confluence du ruisseau le Rion (commune de Languidic) jusqu'à la mer.
- Le Riant de la confluence du ruisseau de « Saint-Efflam » (commune de Riantec) jusqu'à la mer.
- Le Lézévry de la confluence du ruisseau de Pont Coet (limite communes de Merlevenez et Plouhinec) jusqu'à la mer.
- Le Moulin Saint-Georges de l'étang de Coat-Rivas compris (commune de Kervignac) jusqu'à la mer.
- La Demi-Ville de la source jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents de la Demi-Ville situés en amont du Pont Neuf.
- Le ruisseau Keronic et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Demi-Lune.
- Le Moulin du Palais du pont de la RD 765 (commune de Languidic) jusqu'à la mer.
- Le Pont de Suliern du pont de Coat Evenec (limite communes de Landevant et Languidic) jusqu'à la confluence avec le Moulin du Palais.
- Le Pont Lesdour de la RN 165 jusqu'à la mer.
- Le Moulin de Cochelin de la confluence du ruisseau du Rozo et du ruisseau de l'Étang du Crannic jusqu'à la mer.
- Le Calavret de la confluence du ruisseau du Kermelgan (commune de Locoal-Mendon) jusqu'à la mer.
- La rivière d'Etel du Pont Salèbre (commune de Plouhinec) jusqu'à la mer.
- Le Poumen de la confluence du ruisseau du Keryorgon (limite commune de Belz et Erdeven) jusqu'à la mer.
- Le ruisseau de Poulbé du pont de « Kernogan » (commune d'Erdeven) jusqu'à la mer.
- Le Gouyanzeur du pont de la RD 768 jusqu'à la mer.
- Le ruisseau de Pont er Rui de la confluence du ruisseau de « Brigitte » jusqu'à la mer.
- Le Loc'h (rivière Auray) de la source jusqu'à la mer.
- Le Pont Fao et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loc'h.
- Le ruisseau du Pont Christ et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Loc'h.
- Le Kerivalan de la source jusqu'à la confluence avec le Loc'h.
- Le Sal de la source jusqu'à la mer.
- Les cours d'eau affluents du Sal à l'amont de la confluence avec le ruisseau du Pont Normand.
- Le ruisseau du Pont Normand et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Sal.

Le ruisseau du Leran et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Sal.

Le Lan de la confluence du ruisseau de « Bodeneno » (commune de Plougoumelen) jusqu'à la confluence avec le Sal.

Le Rohu de la confluence du ruisseau de « Kerizan » (commune de Pluneret) jusqu'à la confluence avec le Sal.

Le Vincin (Luscanen) de la voie de chemin de fer Rennes-Quimper (commune de Ploeren à proximité du lieudit « Brémentec ») jusqu'à la mer.

Le Liziec et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.

Le Bilair et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.

Le Govello et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.

Le Pont Bugat du chemin de Moustoir-Loho jusqu'à la confluence avec le Govello (étang de Noyal).

Le Penerf confluence du ruisseau de « Berric » près de « Trihuen » jusqu'à l'estuaire.

Le Saint-Eloi (Tohon) de la source jusqu'à la mer.

L'Etier de Billiers et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à l'estuaire.

Le Més (ruisseau des Crolières) qui devient le Canal du Ponceau de Kerozan (route Kerozan à Bouzaie) jusqu'à la confluence avec l'Etier de Pont d'Arm.

L'Etier du Pont d'Arm de la confluence avec le canal de Més jusqu'à la mer.

L'étier de Pont Mahé de l'étang du pont de fer inclus jusqu'à la mer.

Vilaine et affluents

La Vilaine du barrage de la Chapelle-Erbrée jusqu'à la mer.

La Chèvre ou la Veuve de la confluence avec le ruisseau de la Barbotais jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

L'Ille de la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Les cours d'eau affluents de l'Ille de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau Boulet inclus.

L'Illet de la confluence du ruisseau du Riclon jusqu'à la confluence avec l'Ille.

La Flume du pont de la RD 25 (commune de Langouet) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Le ruisseau de l'étang du Saut Bois de la RD 25 (commune de Langan) jusqu'à la confluence avec La Flume.

Le Meu de la source (forêt de la Hardouinais) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

La Vaunoise du pont de la RN 12 jusqu'à la confluence avec le Meu.

Les cours d'eau affluents du Meu de la source jusqu'à la confluence avec le Grénédan.

Le Grénédan et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Meu.

Le Garun du pont de la RN 164 jusqu'à la confluence avec le Meu.

Le Serein de l'aval de l'étang de l'Etunel jusqu'à sa confluence avec le Meu.

La Chèze de l'aval du barrage de Saint-Thurial jusqu'à sa confluence avec le Meu.

La Seiche de l'aval de l'étang Marcillé-Robert jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

La Quincampoix de la confluence du ruisseau de Taillepied (commune de Piré-sur-Seiche) jusqu'à la confluence avec la Seiche.

L'Yaigne de la RD 101 jusqu'à sa confluence avec la Seiche.

L'Ise du pont de la RD 39 jusqu'à la confluence avec la Seiche.

Le Canut nord de l'aval du petit moulin de la Musse (commune de Baulon) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Le Semnon de l'aval de l'étang de la Forge à Martigné-Ferchaud jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

L'Eval du pont de « la rivière Petit Pieds » (commune de Guipry) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Le Pont aux Roux du pont de la RD 53 jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Le Gras de la confluence du ruisseau du Plessis (commune de Grand-Fougeray) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

La Chère du pont de la RN 171 (commune de Soudan) à la confluence avec la Vilaine.

L'Aron de l'aval de l'étang de la Pille (commune de Saint-Sulpice-des-Landes) jusqu'à la confluence avec la Chère.

Le Don de l'étang de Moisdon la Rivière (la Forge Neuve) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Le Canut sud de la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

Les Sauvers (ruisseau des Moulins neufs) du pont de la RD 55 jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

L'Oust et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au barrage de Bosmeleac exclu.

L'Oust du pont de la RD 2 (Rohan) jusqu'à la confluence avec la Vilaine.

L'Aff de la source jusqu'à sa confluence avec l'Oust.

Le Lie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Lery inclus.

Le Penhouet et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Lie.

Le Querrien et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Lie.

Le Sedon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Oust.

Le Ninian et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Leverin.
L'Yvel du pont de la RD 167 jusqu'à la confluence avec le Ninian.
La Claie de la source jusqu'à la confluence avec l'Oust.
Le Tromeur et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Oust.
Les Arches du pont de la RD 166 jusqu'à la confluence avec l'Oust.
Les cours d'eau affluents de la Claie de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau le Kergueurh.
Le Kergueurh et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Claie.
Le Callac et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Claie.
Le Combs de la confluence du ruisseau de la Hesnais jusqu'à la confluence avec l'Aff.
Les cours d'eau affluents de l'Aff jusqu'à la confluence avec l'Oyon.
L'Oyon de la confluence avec le ruisseau du Pont de Bas jusqu'à la confluence avec l'Aff.
Le ruisseau du Pont de Bas du pont de la RD 772 jusqu'à la confluence avec l'Oyon.
Le Rahun du pont de la RD 118 (limite communes de Treal et Carentoir) jusqu'à la confluence avec l'Aff.
Le ruisseau de la Lande Clavier Longlé de la confluence du ruisseau de l'étang de Tréal jusqu'à la confluence avec le Rahun.
L'Arz de la source jusqu'à la confluence avec l'Oust.
Le Kergolher et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
Le Kerbiler et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
Le Saint-Gentien et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
Le Bodélio et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
Les Eclupas et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
Le Quip et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Arz.
L'Isac du Pont de la RD 537 à la confluence avec la Vilaine.
Le ruisseau du Perche du pont de la RD 42 (commune du Gâvre) jusqu'à la confluence avec le canal de Nantes à Brest.
Les cours d'eau affluents du Perche situés en aval du Gâvre jusqu'à la confluence avec le canal de Nantes à Brest.
Le Roho et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine.
Le Trévelo et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine.
Le Rodoir de l'aval de l'étang du Rodoir jusqu'à la confluence avec la Vilaine.